

Le caractère municipal de cet office explique comment les archives de la ville possèdent les registres des insinuations de cette époque ; ils sont la propriété de la commune. Nous avons dû en parler néanmoins, afin de ne rien omettre de ce qui concerne ce sujet. Depuis l'année 1553 jusqu'à l'édit de Charles IX du mois de janvier 1560, qui abolit les greffes spéciaux d'insinuation et rendit aux greffiers des justices royales les attributions que l'ordonnance de 1539 leur avait concédées, les registres de la sénéchaussée de Lyon présentent donc une lacune facile à réparer (1).

Entre les mains de la commune, ce greffe fut d'ailleurs très-bien tenu. Elle eut au surplus assez souvent à intervenir, soit au profit de son commis, soit au profit du public, dans des différends judiciaires, pour que sa surveillance ne pût être mise en défaut.

Ce fut d'abord à l'occasion des privilèges des secrétaires du roi ; ils se prétendaient exempts de tous impôts établis par déclarations souveraines. Ils ne devaient, en

(1) Une déclaration du mois d'avril 1554 avait ordonné que pour chacune des trois natures d'actes soumis à l'insinuation il y aurait un registre spécial. En tête du premier registre de chaque série, il a été donné copie de l'édit de mai 1553 et de l'ampliation de février 1554 (N. S.) — Les aliénations perpétuelles comprennent quarante-trois registres. Le premier acte insinué l'a été à la date du 4 mai 1554 ; le dernier à la date du 3 février 1562 (N. S.) Quatre contrats n'ont pas été suivis de la formule de l'insinuation. Les registres des donations sont au nombre de vingt-cinq. La première insinuation est datée du 3 mai 1554, la dernière, du 11 mars 1562 (N. S.) Suit une donation transcrite, mais non revêtue de la formule. Les testaments occupent quinze registres. La première insinuation est du 7 mai 1554 et la dernière porte la date du 16 décembre 1561. Deux testaments ne sont pas suivis de la mention en usage. L'inventaire-sommaire des archives de la ville (série FF.) fera connaître ce que ces actes peuvent contenir d'intéressant.